

à une fraction du coût des augmentations proposées. L'article 6 établit une distinction entre les travailleurs qui relèvent de la loi sur l'assurance-chômage, et ceux qui ne sont pas visés par la loi. Ce matin, j'ai remarqué que le ministre des Finances a révélé que le bill suscite beaucoup d'intérêt, et j'estime qu'il a bien raison. A mon avis, l'article 6 est un coup de clairon lancé à ces Canadiens privilégiés, pour les appeler au secours du gouvernement.

Empêtré par l'ineptie de son financement, le gouvernement demande aux travailleurs du Canada de le tirer de ce mauvais pas. Les travailleurs de notre pays sont les seuls auxquels on fasse appel à l'heure actuelle. Eux seuls sont appelés par le gouvernement à combler une large partie du déficit du gouvernement. En tant que citoyens du Canada, ils seront appelés, avec d'autres citoyens de notre pays, à assumer le reste du déficit.

C'est une injustice. Il s'agit d'une mesure que la grosse majorité de la Chambre peut sans doute faire adopter. J'espère toutefois qu'elle n'en forcera pas l'adoption, car la mesure ne favorise pas le travailleur. Quelque chose cloche aussi au ministère des Finances. Le travailleur est la poire qu'on va presser pour combler ces déficits. D'après les instances faites au comité, le texte de la loi est ambigu et souffre diverses interprétations. Beaucoup l'ont dit, je le sais, et je pense que les ouvriers aussi l'ont dit, mais je n'en suis pas sûr. Je l'ai déclaré à la Chambre et avant les élections de mars certaines gens de ma région qui avaient versé des contributions sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage mais qui étaient âgés et n'avaient pas travaillé depuis bien longtemps, ont reçu des lettres les invitant à aller percevoir leurs indemnités de chômage. J'espère que les élections n'ont eu aucun rapport avec cette façon d'agir, mais j'ai répété cette déclaration plus tôt à la Chambre et je sais qu'elle est vraie.

Je ne veux pas refuser cet argent à la population. Je peux dire aussi qu'à l'époque des élections l'application de la loi n'a nullement été critiquée. Toutefois, j'entends formuler des critiques au sujet de certaines dispositions ambiguës de la loi. J'espère que le gouvernement ne se servira pas de l'augmentation de ces taux pour créer une caisse importante dont les fonds seraient distribués, juste avant les prochaines élections, par suite des dispositions ambiguës de la loi.

Le salariat et le patronat ont dit dans une série de mémoires que la caisse ne devrait protéger que les personnes ayant un emploi raisonnablement stable, celles qui n'avaient pas à affronter les mêmes risques que les travailleurs saisonniers. Ces derniers devraient être protégés par une catégorie spéciale, un

genre différent d'assurance. S'ils sont protégés par la loi d'assurance-chômage, alors le gouvernement devrait fournir des contributions sur le Fonds du revenu consolidé pour défrayer leur assurance.

En exigeant de la plupart des travailleurs qu'ils fournissent des contributions plus élevées, maintes fois plus élevées que le coût nécessaire pour fournir les prestations réelles, le gouvernement les frappe d'un impôt pour compenser le déficit et réparer les erreurs fiscales du gouvernement.

Quant à la caisse elle-même, je maintiens qu'elle augmenterait rapidement maintenant si l'ancien gouvernement était au pouvoir. Elle devrait augmenter rapidement à l'heure actuelle. Je l'affirme parce qu'il y a deux ou trois jours le ministre du Travail a déclaré qu'il y avait plus de travailleurs occupés maintenant qu'il y en avait eu en mai de toutes les années précédentes. Il a laissé entendre également, bien qu'il ne l'ait pas dit expressément je crois, que le nombre de chômeurs aurait diminué en juin. Le ministre des Finances a prétendu que le produit national brut s'élèverait de 7 p. 100 et dépasserait 34.5 milliards de dollars. L'autre jour, il a dit qu'il aurait moins besoin d'emprunter. J'estime que c'est un autre indice de l'augmentation de l'emploi.

Le premier ministre l'a donné à entendre à différentes reprises en dehors de la Chambre. Le journal que j'ai sous les yeux annonce que l'économie canadienne prend de l'essor. Pourquoi alors augmentons-nous les contributions quand l'emploi est le plus élevé de notre histoire? Au moment où le premier ministre et nos ministres responsables voyagent dans le pays déversant partout l'enthousiasme? Je sais qu'ils ont grande confiance dans la situation parce que le ministre des Finances,—il m'est interdit de trop insister là-dessus,—verse des taux d'intérêt élevés. Pourquoi alors obliger les petites gens à payer des impôts qui en réalité devraient être supportés par l'ensemble de la population? Le gouvernement ne devrait pas se montrer aussi insensible. Je sais, pour avoir toute ma vie pratiqué la médecine parmi les ouvriers, qu'ils veulent verser leur part, mais pas plus que leur part. C'est ce que le gouvernement leur demande de faire en vertu de l'article 6 du bill.

Je fais au ministre un dernier appel au nom de l'ouvrier, au nom de l'homme qui apporte son dîner dans sa gamelle. Je pense sincèrement qu'il ne devrait pas être appelé à payer pour les erreurs financières du présent gouvernement. Je ne pense pas qu'il devrait avoir à acquitter tout seul le prix du chômage saisonnier. Nous devrions tous lui donner une chance et ne lui demander de porter que sa juste part du fardeau.